

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures suivantes lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 11 mars 2021, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

En conformité avec l'arrêté ministériel numéro 2020-074, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes de dérogations mineures par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Aux fins de cette consultation, toutes questions ou commentaires concernant lesdites demandes doivent être transmis par écrit au Greffe de la Ville, au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes, QC., J7R 1L8 ou par courriel à [consultation.derog.mineure@ville.deux-montagnes.qc.ca](mailto:consultation.derog.mineure@ville.deux-montagnes.qc.ca), et doit être reçu au plus tard le 11 mars 2021 à 16h. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 11 mars 2021, indépendamment des délais postaux.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
595, 20 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 976 138) dossier 2021-00032	D'autoriser l'aménagement : - de 23 cases de stationnement, excluant les cases pour personnes à mobilité réduite, plutôt que 33 cases ; - 1 seule allée d'accès au terrain de stationnement plutôt que 2 allées.
96, Pl. Fournier (lot projeté 4 512 276) dossier 2021-00035	D'autoriser l'implantation au sol d'une habitation unifamiliale avec : - Un coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimal de 19,8 % au lieu de 25 % ; - 3 types de matériaux de revêtement extérieur au lieu de 2.
217-219, 19 <sup>e</sup> Avenue (lot projeté 6 419 787 et 6 419 788) dossier 2021-00041	D'autoriser la subdivision du lot 1 975 266 en vue de la création des lots 6 419 787 et 6 419 788 avec un frontage de 12,19 m au lieu de 15 m pour chacun des lots.
250, 6 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 605 868) dossier 2021-00031	De régulariser l'implantation d'un garage détaché avec une marge arrière de 1,9 m au lieu de 2 m.

Deux-Montagnes, le 24 février 2021

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques